

Caen

## Le mercredi à l'école, on apprend en s'amusant



Depuis novembre, le parcours éducatif du mercredi permet à des élèves de ne pas s'éloigner du système scolaire, dans le cadre de la semaine de quatre jours.

Pourquoi ? Comment ?

Comment est né le parcours éducatif du mercredi ?

C'est un dispositif unique en France, élaboré conjointement par la Ville de Caen et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale. « **Lorsque nous sommes revenus à la semaine des quatre jours, nous avons promis que le budget économisé, soit 1,2 million d'euros, serait en partie dédié au financement d'un projet éducatif global, destiné à favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et du « vivre ensemble », confie le maire de Caen Joël Bruneau. Nous y consacrons 700 000 €.** » Au cœur de cette convention, le parcours éducatif du mercredi.

En quoi consiste ce dispositif ?

« **C'est la possibilité pour les élèves pouvant être éloignés des apprentissages le mercredi, de rester en contact avec le système scolaire** », explique Claude Chotteau, adjoint au directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, Mathias Bouvier, et responsable de la mise en place du dispositif. Au cours de cette matinée de trois heures, des ateliers pédagogiques et ludiques sont organisés, « **exclusivement basés sur les maths et le français** ». Après une pause déjeuner, les MJC, centres d'accueil et centres d'animations prennent le relais « **pour des activités culturelles et sportives** ».

À qui est-il réservé ?

Potentiellement, à tous les élèves des cycles 2 et 3 (du CP au CM2), quel que soit le coefficient familial des parents, mais avec l'accord de ces derniers. « **En revanche**, précise Claude Chotteau, **ce sont les enseignants qui désignent les enfants bénéficiaires, en fonction du niveau scolaire, du cadre familial, des besoins pédagogiques...** » La matinée d'école est gratuite pour tout le monde. L'accès aux centres de loisirs est facturé au tarif en vigueur dans ces structures.

Concrètement, comment cela s'organise ?

« **Une dizaine de sites sont concernés** », détaille Amandine François, adjointe au maire en charge des affaires scolaires. Chacun d'entre eux regroupe trois écoles. Quant aux enseignants, « **ce sont des volontaires rémunérés en heures supplémentaires. Certains viennent de communes extérieures** ». Pour cette première année de fonctionnement, le parcours éducatif du mercredi concerne 240 élèves pour 30 enseignants.

Le dispositif est-il concluant ?

Mercredi matin, une imposante délégation a poussé une petite visite au groupe scolaire Eustache-Restout. Les enfants ont partagé un peu de temps avec la nouvelle rectrice de la région académique Normandie *Christine Gavini-Chevet*, le directeur académique Mathias Bouvier, le maire Joël Bruneau, accompagnés de leurs adjoints respectifs. Les sourires et l'enthousiasme des élèves et enseignants avaient valeur de satisfecit. « **Ces matinées sont très appréciées des enfants** », confirmait la directrice Béatrice Durrieu. « **On s'amuse, on apprend, sans le côté discipline des jours de classe.** »

**Est-il appelé à être reconduit ?**

La convention entre la Ville et l'Éducation nationale a été signée pour trois ans ; le parcours éducatif du mercredi sera donc reconduit à Caen. Son périmètre pourrait même s'élargir. « **D'autres villes de la communauté urbaine semblent intéressées** », confirme Amandine François. De grandes agglos comme Metz et Strasbourg ont même passé un petit coup de fil exploratoire.

Jean-Philippe GAUTIER.



*Mercredi matin, les responsables de la Ville de Caen et de l'Éducation nationale ont rendu visite aux acteurs des mercredis éducatifs au groupe scolaire Eustache-Restout. - Crédit: Ouest-France.*